

## **Altareit**

Assemblée générale mixte du 5 juin 2025

Vingt-troisième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution  
d'actions gratuites existantes ou à émettre**

**FORVIS MAZARS SA**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Altareit**

Assemblée générale mixte du 5 juin 2025  
Vingt-troisième résolution

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

A l'Assemblée Générale de la société Altareit,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit de bénéficiaires désignés parmi les membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux éligibles de votre société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 65.000 actions, étant précisé que :

- ce nombre ne pourra dépasser 20.000 actions en ce qui concerne les dirigeants mandataires sociaux ;
- les émissions d'actions nouvelles au profit des membres du personnel salarié ou de dirigeants mandataires sociaux de votre société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce en vertu de la vingt-quatrième résolution s'imputeront sur ces plafonds ;
- le montant nominal des augmentations du capital de la société réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond visé au paragraphe 1 de la vingtième résolution de la présente assemblée générale.

Votre gérance vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient à la gérance d'établir un rapport sur cette opération à laquelle elle souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport de la gérance s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de la gérance portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris-La Défense, le 15 mai 2025

Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:  
 Gilles MAGNAN  
0ACA167EB2014A5...  
Gilles Magnan

DocuSigned by:  
 Johanna Darmon  
EAC2FEFC31074D8...  
SIGNED BY:  
 Jean-Roch Varon  
2D89241B7BAA442...  
Johanna Darmon Jean-Roch Varon

SIGNED BY:  
 Soraya Ghannem  
1A532848F719462...  
Soraya Ghannem